

République Française  
**Compte-rendu Séance du Conseil Municipal**  
**Du lundi 2 novembre 2020 à 18h30**

Date et affichage de convocation : 26/10/2020

Conseillers présents : M. LEDEY Claude, M. LALLEMAND Daniel, M. BONNEROT Christian, Mme SŒUR Sonia, M. JURY Jean-Louis, M. JUNIER Jérémie, Mme LAHAYE Nathalie, DESBROSSES Julien, Mme SOTTY Céline, Mme ROBERT Emilie, M. REY Nicolas, Mme DURET-BIDELET Nathalie, Mme TORRENT Aude, Mme TISSIER Carine, M. LACROIX Jean-François.

Le compte rendu de la séance du 29 septembre est adopté à l'unanimité.

Sonia SOEUR est nommée secrétaire de séance.

Les points de l'ordre du jour sont examinés :

**RAPPORT DES DÉCISIONS DU MAIRE :**

Pas de décision.

**PROJET EOLIEN**

M. le maire fait un rappel de l'historique du dossier éolien et fait part de nouveaux éléments chiffrés suite à des entretiens avec les sociétés VSB et ABOWIND. Il donne aussi lecture aux membres du conseil d'un courrier rédigé et signé par une dizaine d'habitants de la commune présentant leurs doléances sur cette affaire.

Nathalie LAHAYE donne également un résumé, à titre informatif, d'une réunion à laquelle elle a été conviée par un habitant de la commune et à laquelle ont participé quelques administrés et deux membres de l'association "Sauvegarde Sud Morvan".

Dans un premier temps, M. le Maire sollicite une décision de l'assemblée sur le choix de la société arrêté lors de cette séance ou reporté lors d'une séance ultérieure. Le vote du conseil a donné le résultat suivant : 12 POUR et 2 ABSENTIONS, Jean-Louis JURY, exploitant agricole susceptible d'être concerné par ce dossier, n'ayant pas participé au vote.

Suite à cette décision d'arrêter le choix de la société lors de cette séance et de poursuivre l'étude du projet éolien, M. le Maire sollicite à nouveau l'assemblée afin de se prononcer sur la société qui réalisera l'étude de faisabilité : ABOWIND obtient 6 voix et VSB 8 voix, M Jean-Louis JURY, ne participant pas vote. L'étude de faisabilité est attribuée à l'entreprise VSB.

**ADRESSAGE :**

Les numéros et noms de rues ont été attribués. Une commission se réunira prochainement pour vérification et contrôle des plans remis par la société ADAGE en charge de cette étude.

**CONTRAT ASSURANCES RISQUES STATUTAIRES PERSONNEL TERRITORIAL**

Le contrat groupe « assurances statutaires » du Centre de Gestion auquel adhère la commune arrivera à son terme le 31 décembre 2021. Il sera donc prochainement remis en concurrence par le Centre de Gestion qui sollicite la commune pour l'habiliter à lancer une nouvelle consultation pour son compte sachant que cette décision d'habilitation ne vaut pas adhésion au prochain contrat qui sera soumis à nouveau à l'assemblée après attribution au mieux-disant. Le conseil donne son accord à l'unanimité.

**BILAN MUSEE**

L'ouverture du musée a eu lieu le 6 juin 2020 en raison de la COVID. 572 entrées ont été recensées pour un chiffre d'affaires de 2 711,50 €. Dans un souci d'économie et considérant la faible fréquentation constatée durant ces périodes, le conseil décide de fermer le musée les week-ends des mois de mai et septembre lors de la prochaine saison en 2021 sauf en cas de réservations de groupes.

Suite à l'installation du compteur LINKY certaines installations électriques disjonctent, un rééquilibrage des phases est nécessaire. Des travaux seront réalisés conformément au devis de l'entreprise Journet Energies Nouvelles qui s'élève à 621,85 € TTC.

## ACHAT TERRAIN LOTISSEMENT

Le conseil décide de faire une proposition d'achat au propriétaire d'un terrain privé pour le projet de construction d'un lotissement.

## QUESTIONS DIVERSES

- Gardiennage de l'église : Mme JOURNET Marylène a pris en charge l'ouverture et la fermeture de l'église en remplacement de Mme Jeanne CARNAT qui a souhaité cesser ses fonctions après de nombreuses années. Une convention entre la commune et l'association le Clocher sera rédigée pour formaliser les modalités du gardiennage.
- Demande d'une association neuvyssoise : Le vitrail du portail de l'église est cassé ; l'association "Mémoires et Patrimoine" souhaite prendre en charge sa restauration et a fait une demande de souscription auprès de l'agence du Patrimoine. Les devis obtenus pour la restauration vont de 3 500 € à 6 000 €. "Mémoires et Patrimoine" sollicite une subvention auprès de la commune, le conseil décide de prendre un temps de réflexion pour prendre une décision.
- Aménagement Centre Bourg : Une réunion a eu lieu fin octobre sur le site. Les dernières plantations auront lieu fin novembre 2020. L'abri bus sera paré de plexiglass sur 3 côtés pour plus de protection à l'intérieur. Le pourtour de la bascule devra être sécurisé, le plateau et notamment le vitrage est glissant par temps pluvieux ; ces informations seront transmises à l'association "Mémoires et Patrimoine" en charge de la rénovation de la bascule. Une inauguration sera programmée certainement au printemps prochain dès que le contexte sanitaire le permettra.
- Signalisation : des panneaux d'indication des toilettes publics seront installés conformément au devis de l'entreprise Signaux Girod d'un montant de 339.32 € TTC.
- Commémoration du 11 novembre : M. le maire n'a pas encore d'éléments quant à l'organisation de la cérémonie et attend les directives nationales.
- Dossier Age et Vie : le dossier de la commune a été retenu mais le terrain proposé ne convient pas.
- Cabinet médical : le docteur LUDI a annoncé son départ en retraite. M. le maire poursuit et relance tous les dossiers pour pourvoir à son remplacement.
- Etang de Brifaut : M. le maire a remis pour étude le dossier à un avocat en droit des collectivités qui rendra prochainement ses conclusions.
- Salle de judo : l'ancien sol a été entièrement enlevé et déblayé.
- TELETHON 2020 : étant donné le contexte sanitaire, il n'est pas possible d'organiser de manifestations au profit du TELETHON cette année.
- Bibliothèque : fermeture au public jusqu'à nouvel ordre en raison des mesures sanitaires annoncées dans la circulaire du 30 octobre dernier.
- Association Club du 3<sup>ème</sup> Age : les adhérents ont décidé la dissolution de leur association lors de leur assemblée du 1<sup>er</sup> octobre 2020. Le solde du compte postal sera partagé entre plusieurs associations locales, la commune et le Téléthon.
- Commission Communication : l'élaboration du bulletin municipal est en cours.

La séance est levée après que l'ordre du jour soit épuisé.

Vu par nous, Claude LEDEY, Maire de la Commune de Neuvy-Grandchamp pour être affiché à la porte de la Mairie et sur les panneaux installés sur la voie publique, conformément aux prescriptions de l'article L 121.17 du Code des Communes.

A Neuvy-Grandchamp, le 2 novembre 2020.

Le Maire,  
Claude LEDEY

